



communiqué

Date **Le 13 août 1993**

N° 157

Pour publication

ACCORDS NORD-AMÉRICAINS DE COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL -- LE CANADA ATTEINT SES OBJECTIFS

L'honorable Tom Hockin, ministre du Commerce extérieur, a déclaré aujourd'hui que le Canada avait atteint ses objectifs et négocié des mesures sévères et efficaces pour protéger l'environnement et les travailleurs de toute l'Amérique du Nord, dans le cadre d'accords additionnels conclus avec les États-Unis et le Mexique.

M. Hockin a exposé dans les détails l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail. Les deux accords ont été conclus au terme de plusieurs séances de négociation menées avec le Représentant au Commerce des États-Unis, M. Mickey Kantor, et le Secrétaire au Commerce et au Développement industriel du Mexique, M. Jaime Serra Puche.

«Ces accords nous donnent l'assurance que les trois partenaires de l'ALENA veilleront à l'application de leurs lois sur l'environnement et le travail, de manière qu'aucun pays ne puisse obtenir un avantage concurrentiel qui soit injuste, a déclaré M. Hockin. Le Canada, les États-Unis et le Mexique y prennent l'engagement, devant la population nord-américaine, de poursuivre une croissance qui soit durable sur le plan de l'environnement et de promouvoir le bien-être de leurs travailleurs.»

M. Hockin a dit que les nouveaux accords contiennent des mécanismes d'application efficaces sans pour autant ériger de nouvelles barrières au commerce. «Le Canada a proposé avec succès l'adoption d'importantes sauvegardes sur le plan du respect des lois sans que cela ne crée des obstacles du genre de ceux que l'ALENA a justement pour but de faire tomber.»

Les accords visent le règlement des différends par la coopération. La Partie qui omet de faire respecter ses lois sur le travail et l'environnement et qui ne prend aucune mesure corrective s'expose à des amendes qui seront versées dans des fonds spéciaux, l'un pour l'environnement, l'autre pour le travail. Au Canada, les amendes seront imposées par les